

Médecins : une charte de confiance entre les libéraux et les plates-formes de rdv en ligne



© 2018 Les Echos Publishing

Les outils de prise de rendez-vous en ligne se développent de plus en plus en France. L'URPS l'avait déjà constaté il y a un an à l'occasion de la réalisation d'une étude consacrée à ces outils. D'où l'idée d'élaborer une charte par laquelle les signataires s'engagent à respecter certaines pratiques pour une bonne collaboration, telles que les règles de déontologie médicale, la présentation du médecin (spécialité, titres, modes d'exercice), la non-association du praticien à des contenus publicitaires, l'absence d'avis de consommateurs sur l'activité médicale...

Le patient devant indiquer pour quel motif il consulte, la plate-forme doit également s'engager à proposer une liste de motifs validée par le médecin que le patient pourra sélectionner, et à ne pas conserver cette information au-delà du délai nécessaire à la prise de rendez-vous, ni à l'utiliser à des fins statistiques ou commerciales. Ces données confidentielles doivent, en effet, être hyperprotégées...

[* Alaxione, AlloDocteur, Calendovia, Doctolib, Docteur rendez-vous, Keldoc, LogicRDV, MadeforMed, Mon Docteur et Docavenue.](#)

© 2017 Les Echos Publishing